

La vie scolaire fonctionne grâce à la collaboration des personnels qui y travaillent  
Conseillers Principaux d'Éducation, assistants d'éducation, médiateurs.

Horaires du service :

- de 6h45 à 17h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- de 6h45 à 12h30 le samedi

- **Fonctions**

**Ce personnel assure**

- L'encadrement des élèves en dehors des heures de classe,
- Le contrôle de l'assiduité et de la ponctualité des élèves,
- L'écoute et le dialogue avec les élèves, leurs parents et les enseignants avec pour objectif la recherche de solutions permettant une évolution positive de la scolarité du jeune,
- La participation à l'animation de la vie de l'établissement en suscitant des activités socioculturelles par le biais de la maison des lycéens et des étudiants
- L'accueil et l'accompagnement des internes
- L'indispensable liaison avec les autres personnels

Pour faciliter le contrôle des absences et participer au suivi du travail des élèves / étudiants , les Conseillers Principaux d'Éducation ont à gérer des classes précises tout au long de l'année en nouant des liens avec les équipes pédagogiques, les parents et la direction.

**L'objectif du personnel de la vie scolaire est de contribuer avec le reste de la communauté éducative à faire en sorte que l'élève / l'étudiant devienne un citoyen responsable et épanoui qui assume pleinement sa condition d'adulte de demain.**

**équipe de vie scolaire - VIE SCOLAIRE**

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| CPE   | Mme COPPET<br>Mme JUMONTIER |
| Personnels de surveillance,<br>d'accompagnement |                             |

